



LES ACTES DU PREMIER COLLOQUE PAYSAGE DANS LES YVELINES
18 SEPTEMBRE 2008 - UNIVERSITÉ INTER-AGE DE VERSAILLES

COLLOQUE PAYSAGE DANS LES YVELINES



2008

Illustration de couverture : Boucle de Chanteloup (Photo CAUE 78)

SOMMAIRE

ACCUEIL de Mme Magali Ordas, déléguée à l'environnement, la propreté, la qualité de vie à la Mairie de Versailles	5
INTRODUCTION DU COLLOQUE : Intervention de M.Vignes, secrétaire général de la Préfecture des Yvelines.	6
1ÈRE TABLE RONDE: IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DES PAYSAGES	7
1- Présentation de la Convention Européenne du Paysage et ses enjeux par M. Jean François Séguin, Responsable du Bureau du Paysage au MEEDDAT (Annexe 1).	9
2- Qu'est-ce qu'un paysage et comment l'analyser? Comment l'aménagement du territoire peut-il faire paysage? par M. Pascal Aubry, Directeur d'études à l'ENSP (Ecole Nationale Supérieure du Paysage) à Versailles (Annexe 2)	11
3- Actualisation de l'atlas départemental: expériences et perspectives par M.Alain Mazas, co-auteur de l'Atlas des Pays et Paysages des Yvelines (Annexe 3)	13
2ÈME TABLE RONDE: OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET INTÉGRATION DU PAYSAGE DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES	17
4- Paysages protégés: les sites classés et les sites inscrits dans les Yvelines, par Mme Coralie MOULIN, Inspectrice des Sites à la DIREN Ile-de-France (Annexe 4 et 4bis)	19
5- Comment construire de nouveaux paysages, par Mme Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE, Directrice du CAUE (Annexe 5 et 5bis)	20
6- Les Chartes paysagères communales dans le PNR du Vexin, par M.Patrick GAUTIER (Annexe 6 et 6bis) : expériences de la commune de Mézy-sur-Seine par M. Jean Mallet, maire de Mézy-sur-Seine (Annexe 7) et de la commune de Brueil-en-Vexin, par M. Bruno CAFFIN, maire de Brueil-en-Vexin (Annexe 8)	21
CONCLUSIONS DES DEBATS	25
CONCLUSION par M.Jean-François BEL, vice-président du Conseil Général des Yvelines sous forme d'exposé	27
7- La politique paysagère du Conseil Général des Yvelines par M.Jean-François BEL, vice-président du Conseil Général et maire de Montesson (Annexe 9)	
CONCLUSION par M. Colas DURRLEMAN, directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture des Yvelines	27



ACCUEIL DE MME MAGALI ORDAS, DÉLÉGUÉE À L'ENVIRONNEMENT, LA PROPRETÉ, LA QUALITÉ DE VIE À LA MAIRIE DE VERSAILLES

Mme Magali Ordas, déléguée à l'environnement, la propreté, la qualité de vie à la Mairie de Versailles, accueille les participants du colloque, principaux acteurs du paysage pour cette journée d'informations et d'échanges. Elle souligne que le paysage représente une partie fondamentale du patrimoine naturel et culturel et un élément important de la qualité de vie des populations. A Versailles, le projet communal s'inscrit dans l'objectif de valoriser son patrimoine en préservant un patrimoine naturel remarquable, en protégeant les sites et les paysages naturels urbains, en adoptant des dispositions de zonages et de protections spécifiques pour favoriser la biodiversité d'ici 2010, en assurant une gestion durable des espaces verts. Même si ce sont des termes à la mode, ils sont très importants. La défense de la biodiversité paraît désormais être un élément fondamental dans le paysage. A ce titre, Versailles a signé dès 2003 une Charte sur la biodiversité et elle vient de signer une Charte sur l'arbre. Mme Ordas se réjouit que cette journée consacrée à la Convention européenne du paysage dite Convention de Florence, puisse se tenir à l'Université Inter-Age.



Forêt de Rambouillet (Photo CAUE 78)

INTRODUCTION DU COLLOQUE PAR M.VIGNES, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DES YVELINES :

M. Vignes remercie Mme Ordas pour ses propos. Il remercie tous les participants à cette journée et note un engagement fort pour ce colloque et ce sujet, qui n'est pas nouveau, mais qui prend une forme nouvelle. Les préfets, dans chaque département, ont en charge d'organiser un colloque sur ce thème. L'intérêt de ce premier colloque est l'échange, l'expérience qui tout au long de la journée va émailler le programme. Il fait part de l'attachement de la préfecture aux questions de paysage devenu un sujet fondamental mais difficile quand il s'agit d'exprimer la valeur d'un paysage les professionnels qui sont dans la salle et aussi les agents de l'Etat qui travaillent avec moi sur ces sujets le savent, c'est compliqué. Tous les membres de la Commission Départementale des Sites peuvent en témoigner. A Versailles, encore plus qu'ailleurs, nous sommes sensibilisés au sujet, compte tenu de cet environnement totalement exceptionnel qui a été rappelé, compte tenu aussi de la présence à Versailles d'une école qui porte haut ce flambeau.

La Convention de Florence, Convention Européenne sur le paysage, marque cette volonté d'essayer de préciser les choses, de faire rentrer dans la norme, dans le droit international et bien entendu dans le droit des Etats, un certain nombre de ces subtilités évoquées.

Cela passe d'abord en amont par un travail de formation des professionnels. A ce titre, l'ENSP (Ecole Nationale Supérieure du Paysage) joue un rôle essentiel. Cette formation doit également être diffusée dans les cursus notamment pour l'administration d'Etat afin que l'on soit plus volontariste sur le volet paysage.

Il y a ensuite la sensibilisation, l'éducation du grand public, de tous nos interlocuteurs. M. Vignes salue, à cet égard, le rôle des associations, qui sont des partenaires importants de l'Etat, même si l'on ne partage pas toujours le même point de vue. Mais, sans elles, l'équilibre dans lequel l'action publique est conduit, serait moins bon, moins efficace car ils ont une connaissance fine du terrain. Ces associations ont en effet un rôle important dans cette action de sensibilisation.

Enfin il y a le volet identification et recensement des paysages remarquables, le CAUE et d'autres instances présentes jouent un rôle central dans ce domaine.

M. Vignes remercie une nouvelle fois Monsieur Durrlemann, Directeur de la DDEA, et tous ses collaborateurs d'avoir pris en charge l'organisation matérielle et intellectuelle de cette affaire. C'est un gros investissement de la part de la DDEA mais le principal investissement c'est celui que font aujourd'hui les participants à cette journée soit en qualité d'intervenants, soit en qualité de contributeurs aux débats.

M. Vignes salue tout particulièrement la présence des collectivités qui sont des acteurs majeurs de ce rapport au paysage. D'abord parce que les élus connaissent bien le terrain et expriment une sensibilité très forte. D'autre part, parce que les collectivités locales sont maîtres d'ouvrage (elles construisent, elles interviennent, elles agissent) et, heureusement, parce que l'on sait qu'elles sont au premier chef sur le terrain et au service des citoyens. Et ce faisant, elles doivent prendre en compte, et prennent en compte cette réalité qui est d'être extrêmement attentif à la valeur paysagère des sites dans lesquels elles interviennent.

M. Vignes remercie une nouvelle fois tous les participants et rappelle qu'il reste très attentif au quotidien à ce qui se fait en matière de paysage et qu'il sera très attentif aux résultats de cette journée.

M. Björn Desmet, responsable du service environnement à la DDEA 78, est chargé d'animer cette journée et rappelle le programme de la journée autour des deux tables rondes.

Puis, il présente les différents interlocuteurs de la première table ronde :

- le premier interlocuteur, Monsieur Jean-François Séguin, Responsable du Bureau du Paysage au MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire) à la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature et à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages à Paris.

- le second intervenant, Monsieur Pascal AUBRY, qui est directeur des études à l'ENSP (Ecole Nationale Supérieure du Paysage).

- et enfin, Monsieur Alain MAZAS, auteur de l'Atlas des pays et paysages des Yvelines.

1ÈRE TABLE RONDE: IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DES PAYSAGES



Saint-Quentin-en-Yvelines



1- PRÉSENTATION DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE ET SES ENJEUX (ANNEXE 1).

PAR M. JEAN FRANÇOIS SÉGUIN,
RESPONSABLE DU BUREAU DU PAYSAGE AU MEEDDAT



Plaine de Versailles (Photo CAUE 78)

QUESTION N1 DE M. JACQUES BELLIER, MAIRE DE JOUY-EN JOSAS :

C'est à la fois un constat et une observation provocante. Toutes vos photos très belles nous brossent un tableau passionnant et séduisant d'une réalité qui est malheureusement très différente sur le terrain. Pendant toutes ces études, pendant ce travail que vous faites et qui est je le repère est tout à fait convaincant et passionnant, le mitage continue. La réaction de citoyen que j'ai en vous entendant c'est que ces processus se mettent en place très lentement. Mais malheureusement, j'ai l'impression qu'il y a un «gap» entre ces intentions qui sont exprimées, même au niveau européen, et la réalité de terrain où on continue à construire des petits lotissements et des maisons qui mitent le paysage et le détruisent de manière durable. C'est le premier commentaire que je fais. Voyez-y plutôt une taquinerie qu'une vraie question. La vraie question c'est quel lien peut-on faire entre ce cadre général dans lequel vous déployez votre énergie et votre passion et l'application sur le terrain dans les PADD et les PLU? Nous qui travaillons à la révision de notre PLU à Jouy-en-Josas, comment peut-on tirer partie de tout ce que vous dites pour impliquer les populations et préserver ce qui fait notre patrimoine commun.

RÉPONSE DE M. J-F SÉGUIN :

Je partage votre remarque provocatrice.

La question que vous posez est complexe car je travaille dans une administration centrale. Ma situation administrative fait que je suis un peu stratosphérique ; vous, vous êtes au contact de la réalité. C'est tout l'enjeu de la réorganisation de notre ministère. Mon métier est de prendre en compte le fait que le paysage est une politique décentralisée dans notre pays. C'est vous qui êtes la véritable autorité qui agira de manière forte sur le paysage donc mon métier c'est juste de préparer des méthodes, de la connaissance scientifique, des hypothèses de

travail et avec les administrations déconcentrées de vous les proposer pour que vous puissiez vous en emparer. Pour les PLU, les choses sont assez délicates parce que l'on a des sauts d'échelle assez importants.

Mais pour ce qui est des SCOT, M. le Maire, je ne peux que vous engager très vivement à examiner la possibilité de faire un plan de paysage qui pourrait nourrir votre PADD et, en même temps, interpellé d'autres politiques et ne pas faire simplement du volet paysager du PADD un élément qui serait mis en bascule par rapport à un schéma routier par exemple. Pour nous, le plan de paysage c'est un peu l'outil, parce qu'il est non-réglementaire, qui permet d'irriguer les autres outils réglementaires. Je dis souvent, « le paysage est au règlement ce que la poésie est à la grammaire ». Il en faut mais ça ne suffit pas pour faire quelque chose de vraiment bien. Et ces plans de paysage sont une des propositions qui fonctionnent bien à l'échelle du SCOT. A l'échelle de la commune, on est à une échelle infra-unité paysagère et on retombe plus dans une tradition des études paysagères spécifiques. Nous ne savons pas forcément bien naviguer entre le millionième, qui est l'échelle de notre Nation, et le 10.000ème qui est l'échelle de votre commune. Il y a trop de facteurs de puissance entre les 2. Et nous devons beaucoup innover, beaucoup chercher, avoir de meilleures connaissances scientifiques sur cette question terrible de l'emboîtement des échelles.

Je parlais de l'Europe, il y a un programme européen qui s'appelle «European Characters Landscape Initiative», qui est un programme néerlandais qui a identifié 160 paysages dans les 47 états membres du Conseil de l'Europe. C'est ingouvernable. La France a droit à 3 paysages.

Et la question des emboîtements d'échelle c'est-à-dire à l'échelle de votre commune, il y a autant de diversité paysagère qu'à l'échelle de votre département et de la nation.

Je pense qu'une démarche de plan de paysage permet de solidifier les arguments que vous mettez dans votre PADD et dans votre rapport de présentation et permettra également de concerter avec les autres autorités que ce soit l'Etat à travers ces établissements publics, la Région à travers ces parcs naturels régionaux, le département à travers son schéma routier ou sa politique d'espaces sensibles.

Cela permet de s'accorder sur la manière dont on va comprendre le paysage dans les décisions qui vont concerner votre territoire communal. Je pense que si nous n'avons pas de lignes directrices sur le paysage qui puissent s'appliquer à l'ensemble des politiques sectorielles, nous aurons, y compris dans les politiques paysagères, des incohérences et donc des difficultés de mise en œuvre. Excusez-moi de rester un peu théorique mais c'est malheureusement ma situation.

2- QUESTION N2 DE M. JEAN-BERNARD BISSON, MAIRE DE MAREIL-MARLY

On connaît le rôle des ABF (Architectes des Bâtiments de France) dans les instructions de permis de construire, quel serait l'équivalent le plus proche en matière de paysage?

RÉPONSE DE M. J-F SÉGUIN :

Je serais tenté de vous dire qu'il n'y a pas d'équivalent pour une raison, c'est que l'ABF n'intervient que pour les situations comme les abords des bâtiments historiques, les ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager), les sites inscrits, etc tout cela ne dépasse pas 3% de notre territoire. Donc on a là un rôle très précis et contraignant mais qui ne s'applique que sur une toute petite fraction de notre territoire; alors qu'on ne peut pas imaginer être ordonnateur général de 100% de notre espace.

Pour le paysage, les spécialistes interviendront plutôt à travers le rôle de conseil comme le font le CAUE, les paysagistes-conseils des services de l'Etat ou les professionnels maîtres d'œuvre. Mais vous ne trouverez pas d'avis conforme. Car comme le disait Monsieur le maire de Jouy en Josas, dans l'exemple du PNR de Chevreuse vu dans la présentation, le maire qui a signé ce permis de construire ne l'a pas signé pour aller contre. Comment cet élu a-t-il été éclairé? Et ça c'est une question terrible pour le paysage.

Sur la photo où on voit Pascal Aubry, c'est un travail fait en commun en Bretagne sur les études d'impact sur le paysage. Elles nous renseignent sur la réalité territoriale paysagère. Est-ce que l'on a bien sous les yeux ce qui est prévu dans les études d'impact? On a comparé les zones d'éoliennes construites par rapport aux études d'impact et c'est dramatique. Avons-nous les bons outils pour anticiper le résultat des décisions que nous prenons? Dans le cas des éoliennes, c'est le préfet qui signe donc c'est une question qui nous préoccupe au premier chef. Mais un élu lui-même est-ce que vraiment dans le volet paysager des permis de construire ou les permis de lotir, il a les éléments qui lui permettent de prendre une décision et quand il verra le résultat après, il dira «Ah oui je n'ai pas vu cet aspect des choses». Je ne pense pas qu'on puisse trouver, comme on l'a fait sur les parties les plus patrimoniales de notre pays, un conseil qui donnerait des avis contraignants sur toutes les situations. Cela ne paraît pas possible ni envisageable.

2- QU'EST-CE QU'UN PAYSAGE ET COMMENT L'ANALYSER ? COMMENT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PEUT-IL FAIRE PAYSAGE ? (ANNEXE 2)

PAR M. PASCAL AUBRY,
DIRECTEUR D'ÉTUDES À L'ENSP (ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE) À VERSAILLES



Piscine de Médan (Photo CAUE)

QUESTION N1 DE HALVARD HERVIEU, CHEF DU STAM (SERVICE TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT DE MANTES) À LA DDEA 78

C'est une réaction plus qu'une question. Quand vous avez parlé des photos aériennes, ce sont des visions impossibles sauf pour de rares privilégiés. Alors la question qui apparaît derrière c'est : est-ce que le paysage est subjectif ? Certainement. Mais est-ce que le paysage est une représentation mentale car, à ce moment là, le champ devient infini. Par exemple, vous avez un village avec un panneau indicateur marqué Giverny. Est-ce que ça rentre aussi dans le paysage ? Quelles sont les limites de cette interprétation ?

RÉPONSE DE M.PASCAL AUBRY

Evidemment, c'est comme ce que j'ai montré avec Germinal. Giverny grâce à Monet c'est incontournable un paysage. La question c'est qu'entre l'anticipation culturelle et la réalité des choses, on peut avoir une évaluation négative. On peut revenir de Giverny et se dire que ça ne fait pas paysage. Pour cela il faut rentrer chez Monet et là on est dans une autre disposition d'esprit.

Quand on parle de paysage, en temps que projet, le premier projet c'est d'avoir l'intention d'inventer des paysages. C'est pas permanent. On a ni le temps, ni la disposition d'esprit pour ça. Notre cadre de vie est utilisé fonctionnellement la plupart du temps sans inventer de paysage car nous avons d'autres préoccupations. Nous voulions tenir un « carnet d'inventions des paysages » avec Alain Mazas en prenant l'exemple du périphérique

parisien à 9h15 le 19 septembre ça fait paysage à cet endroit là et à cet instant car le paysage c'est dans l'espace et dans le temps. A cet endroit, à un certain moment, ça fait moins paysage. Ça peut venir de la lumière. Par exemple quand on sort du tunnel de St Cloud et qu'on rentre dans Paris parfois c'est un fabuleux paysage (grâce à la Seine, grâce à l'urbanisme réalisé par Prost et très réussi), parfois on ne la voit pas car il faut être en disposition (soit j'ai un camion devant qui me bouche le paysage, soit je suis dans mes pensées parce que je me suis disputé avec mes enfants le matin). Ces paysages ne viennent pas de rien. Il y a eu un projet de territoire associé à des projets de paysage car un des premiers plans d'urbanisme parisien un peu paysager c'est sans doute celui de Prost .

Effectivement, les mots et la culture attachés à certains territoires aident à l'invention paysagère surtout quand on prend en compte l'œuvre des Peintres impressionnistes car ils ont beaucoup compté pour notre culture actuelle et sûrement plus que les peintres contemporains : ils ont inventé une nouvelle façon de regarder le territoire, de regarder l'environnement.

Comme autour de tout cela on a beaucoup écrit, on nous a beaucoup informé de ces démarches de ces peintres impressionnistes, du coup, ils comptent énormément. Pour ceux que ça intéresse, il faut lire «Nu et Paysage» d'Alain Roger car il a travaillé «l'artialisation». Il fait la comparaison entre l'état de nudité d'un corps qui se dévêt et sa transformation en nu artistique par rapport à la relation entre pays et paysage. Le pays c'est l'état de nudité et le paysage c'est le nu artistique. Entre les deux, il y a une «artialisation» qui peut se faire «in visu» par la représentation, une peinture ou «in situ» le paysagiste produit des modifications de l'espace concret pour que ce dernier fasse plus paysage. Pour le nu c'est la même chose, le maquillage ou la scarification du corps dans certaines tribus africaines pour en faire une œuvre d'art. Ce livre date de 1978. Il a aussi fait le «court traité du paysage» sorti en 2000. Ce sont d'excellentes lectures.

QUESTION N2: M. CHRISTIAN PUPPINCK, MAIRIE DE LONGNES

J'ai aimé votre exposé mais en pratique dans mon village, avoir un projet c'est être créateur de paysage, c'est inclure une dimension esthétique dans ce qu'une collectivité ou un opérateur a envie de faire. En pratique, quels sont les moyens sur lesquels un élu peut s'appuyer dans une petite collectivité locale, dans la réalité quotidienne, pour conserver ou aménager?

RÉPONSE DE M. PASCAL AUBRY

Comment voulez vous que je fasse une réponse rapide à une question aussi pointue ?

Un premier élément de réponse c'est que la loi paysage de 1993 a transformé la préoccupation paysagère de certains en obligation paysagère. Aujourd'hui on ne peut pas se livrer à de l'aménagement du territoire sans prendre en compte le paysage, à moins d'être hors la loi.

Aujourd'hui quand on veut prendre le territoire communal comme objet d'une étude sur son évolution, on va prendre en compte le paysage. On va reconnaître les paysages qui existent ou les potentialités du territoire à faire paysage. Ça suppose de faire appel à des spécialistes paysagistes. Il faut même une équipe (architecte, urbaniste, sociologue, paysagiste...). C'est sûrement coûteux d'avoir autant de compétences mais ça permet de ne pas regretter ses décisions et au contraire, de se dire qu'on a pris les bonnes décisions. Ainsi ils vont reconnaître des potentialités d'ambiance, de cadre de vie car sur tout le territoire il y a des portions qui ont besoin d'interventions. Et ce sont les professionnels qui vont dire où ça se passe, quoi et comment.

Puis il y a la concertation. Ensuite la question c'est l'élaboration du projet avec les associations, les différents représentants des courants, avec ceux qui sont porteurs d'une vision sur le territoire, ceux que les sociologues appellent les leaders d'opinion pour savoir comment les autres (en dehors des personnes compétentes) reconnaissent aussi les potentialités paysagères.

Et avec tout ça, on peut faire un projet qui peut s'appeler «plan de paysage». Puis il faut le traduire par des accords, c'est-à-dire une «Charte».

Un plan de paysage permet aussi de rentrer en partenariat, en discussion avec des porteurs de projets qui ont envie de construire pour faire du logement, de l'activité. Où est-ce qu'on se met ? Qu'est-ce qui va augmenter les potentialités paysagères du territoire? C'est pas après qu'on va faire l'étude d'impact, qu'on s'occupe de paysage. L'étude d'impact c'est le moins disant. On cherche les implantations qui vont augmenter les potentialités des lieux. Quand le projet est fait, vous savez mieux que personne comment il devient réalité, comment on trouve les financements, etc. Mais il faut d'abord passer par une phase d'étude et de reconnaissance. Je ne parle pas d'analyse (analyse de sang) qui décompose le paysage. On le prend tel qu'il est et on lui reconnaît des potentialités. C'est pour ça que j'utilise le terme de «reconnaissance paysagère».

3- ACTUALISATION DE L'ATLAS DÉPARTEMENTAL : EXPÉRIENCES ET PERSPECTIVES (ANNEXE 3) PAR M. ALAIN MAZAS, CO-AUTEUR DE L'ATLAS DES PAYS ET PAYSAGES DES YVELINES



QUESTION N1: M. JEAN-LOUIS REALE, DÉLÉGUÉ À L'URBANISME À JOUY-EN-JOSAS

C'est plus une intervention qu'une question et si c'est une question elle se pose plutôt aux services de l'Etat. Vous dites qu'un projet de paysage se détermine volontairement, en concertation avec les communes voisines et que, d'autre part, il y a parfois des contradictions. Je vais vous faire part d'une contradiction. A Jouy-en-Josas, nous avons la chance inouïe d'être dans la vallée de la Bièvre qui est classée et, d'autre part, nous faisons partie du plateau de Saclay. Et au niveau du vécu et du ressenti, l'ensemble des habitants de la vallée que ce soit Buc, Jouy et Bièvres, on a tous le sentiment d'être dans une continuité paysagère. Or en contradiction, deux politiques sectorielles nous demandent aujourd'hui de construire beaucoup de logements (20%) et beaucoup d'emplois. Et deuxièmement, dans le cadre de l'OIN (Opération d'Intérêt National), on a l'impression d'être pris en tenaille entre une demande d'un côté et un avis unanime des associations, des habitants qui veulent garder leur cadre de vie d'un côté, et le paysage continu de l'autre. C'est un équilibre très difficile et on se sent bien petit aujourd'hui face à cet OIN, même si tous les élus de la vallée sont d'accord face à cette OIN qui nous dépasse très, très largement.

RÉPONSE DE M. J-F SÉGUIN

Je ne pourrais pas répondre à cette question mais ça me suggère deux choses importantes dans la continuité de ce qu'à dit Pascal Aubry. C'est que le paysage n'est pas indépendant du projet politique. Il s'inscrit dans un processus démocratique et dans le projet porté par une intercommunalité, par l'Etat, le projet de paysage trouve ses racines dans le projet politique. Et notre société démocratique n'est pas, contrairement à ce qu'on lit parfois dans la presse, basée sur le consensus, mais elle est basée sur l'acceptation de la contradiction des aspirations de nos concitoyens. Nous avons un système qui permet l'action mais qui accepte qu'il y ait une majorité, une opposition, des contradictions. Et c'est la même chose, je crois dans les politiques sectorielles. Le paysage ne peut pas naître seulement du consensus. Il faut aller épuisier les effets sur le territoire de ces politiques sectorielles pour reposer la question de la concertation, de l'accord de l'avenir des territoires. Et c'est vrai qu'une OIN par rapport à un PLU, on franchit des échelles.

L'an dernier, en vallée de Chevreuse, les écoles de paysage françaises ont fait un atelier sur un petit vallon classé. On a regardé comment ce territoire était compris dans la politique de l'Union Européenne, dans la politique de l'Etat avec le classement des sites, dans la politique des Parcs Naturels et dans la politique de la commune. Et nous avons mesuré combien au lieu d'avoir une continuité politique, nous avons des effets de baionnettes qui expliquaient un certain nombre de dysfonctionnements que le terrain révélait. C'est ce que j'appelle cette conjonction entre la concertation verticale (comment aboutir à un accord sur cette partie de territoire entre les différents niveaux d'autorités) et, concertation horizontale, comment aboutir aussi à un compromis car la démocratie est plus basée sur le compromis que sur l'accord. Voilà quelques réflexions qui sont un peu théoriques.

QUESTION N2 DE M.CLAUDE JAMATI, MAIRE DE BAILLY

Bailly est une petite ville qui se trouve à l'entrée de la Plaine de Versailles. Je voudrais vous demander conseil sur la meilleure façon de procéder en ce qui concerne notre territoire. Je parle naturellement de la Plaine de Versailles puisque nous avons 2 démarches. D'une part, il y a une démarche avec un SCOT qui regroupe 17 communes et, d'autre part, nous avons la chance d'avoir une association patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Allouets qui regroupe à la fois des élus, des agriculteurs et des associations. La démarche paysagère, il faut évident qu'elle ait lieu vu la qualité paysagère puisque nous devons avoir cette approche préalablement à toutes les autres. Le SCOT doit aboutir puisque c'est légal mais l'association patrimoniale, elle, rassemble plus d'acteurs. A quel niveau et comment est-ce que vous voyez cette démarche paysagère?

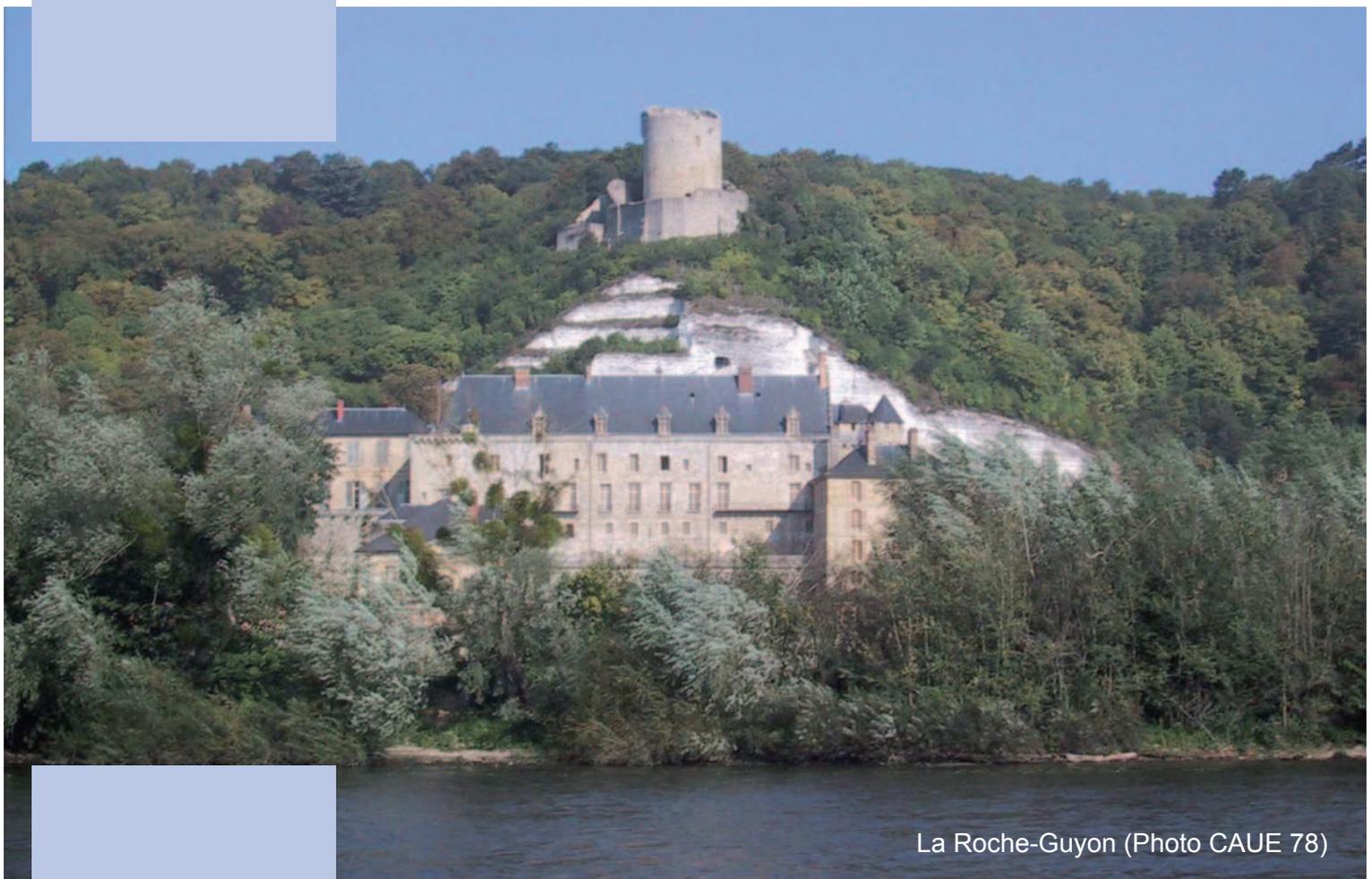
RÉPONSE DE M. J-F SÉGUIN

Je l'ai dit je suis à un niveau théorique. Mais le meilleur conseil que je pourrais vous donner serait de rencontrer les paysagistes-conseils, Dominique Le Fur pour la DDEA 78 ou Sébastien GIORGIS pour la DIREN Ile-de-France. Le conseil que je vous donnerais, ce serait de prendre conseil.





**2ÈME TABLE RONDE:
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET INTÉGRATION
DU PAYSAGE DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES**



La Roche-Guyon (Photo CAUE 78)



4- PAYSAGES PROTÉGÉS : LES SITES CLASSÉS ET LES SITES INSCRITS DANS LES YVELINES (ANNEXE 4 ET 4BIS)

**PAR MME CORALIE MOULIN,
INSPECTRICE DES SITES À LA DIREN ILE-DE-FRANCE**



Bonnières (Photo CAUE 78)

QUESTION N1 DE M. XAVIER JENNER, DÉLÉGUÉ RÉGIONAL AU CRPF (CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE)

Où en est la mise en œuvre de l'article 11 du Code forestier?

RÉPONSE DE MME CORALIE MOULIN

L'article L11 du Code forestier instaure la possibilité pour les propriétaires forestiers privés lorsqu'il sont en site classé de bénéficier de simplifications administratives dans l'étude de leur plan de gestion. S'ils répondent à un certain cahier des charges, ça les exonère de passer en commission des sites. La mise en application de cet article n'est pas encore prête, il y a une réflexion élargie DIREN-DRIAF pour le mettre en œuvre. Mais c'est un peu difficile à mettre en œuvre puisqu'il faudrait modifier l'organisation des plans de gestion forestière puisqu'il ne prennent pas en compte le paysage aujourd'hui et l'impact paysager potentiel des coupes. Il faudrait qu'il soit enrichi de documents, de cartes, de photos, ce qui demande du travail pour arriver à quelque chose de définitif.

5- COMMENT CONSTRUIRE DE NOUVEAUX PAYSAGES (ANNEXE 5 ET 5BIS), PAR MME ELISABETH ROJAT-LEFEBVRE, DIRECTRICE DU CAUE



REMARQUE N1 DE M. PASCAL DHUICQ, RESPONSABLE DU SERVICE URBANISME À LA MAIRIE DE GUYANCOURT

Je suis content d'avoir entendu dans votre exposé la notion de démolition ou de reconstitution qui est presque taboue. Les collectivités locales disposent d'outils juridiques, de planification urbaine, d'aménagement du territoire, qui permettent de se projeter dans un avenir lointain sur lesquels on ne se repose pas assez pour reconstituer l'espace. On pense toujours à construire, reconstruire mais pas forcément à réorganiser. Aujourd'hui c'est presque un esclandre de reconstituer un paysage en démolissant un quartier plutôt mal reconnu ou peu valorisé pour reconstituer quelque chose dans la notion de projet que vous avez exposée. Pour pouvoir faire ça on a un certain nombre d'outils comme les droits de préemptions qui permettent de ne pas atteindre à la propriété privée et qui permet d'agir sur plusieurs années pour mener à bien un projet. Mais ça veut dire qu'il faut qu'il ait été pensé avec des professionnels et suffisamment étayé pour qu'il puisse être porté par les élus et c'est souvent là que le bât blesse.

Les documents de planification doivent aussi servir à reconstituer l'espace. C'est un outil pour l'avenir.

6- LES CHARTES PAYSAGÈRES COMMUNALES DANS LE PNR DU VEXIN (ANNEXE 6 ET 6BIS), PAR M.PATRICK GAUTIER

EXPÉRIENCES DE LA COMMUNE DE MÉZY-SUR-SEINE (ANNEXE 7)

**PAR M. JEAN MALLET,
MAIRE DE MÉZY-SUR-SEINE**

ET DE LA COMMUNE DE BRUEIL-EN-VEXIN (ANNEXE 8),

**PAR M. BRUNO CAFFIN,
MAIRE DE BRUEIL-EN-VEXIN**



QUESTION N1 DE MME ELISABETH ROJAT-LEFEBVRE SUITE À L'INTERVEN- TION DE M.JEAN MALLET, MAIRE DE MÉZY SUR SEINE

Est-ce que vous avez l'intention d'élaborer un PLU intercommunal?

RÉPONSE DE M. JEAN MALLET

C'est ce qu'on s'était fixé comme objectif mais d'autres éléments sont venus nous séparer. Depuis on a créé une communauté de communes et aujourd'hui on est la seule commune de ce territoire à adhérer à cette communauté de communes, les autres communes se sont tournées vers la CAMY, vers le Mantois. En plus on est pas au même niveau puisque d'autres communes sont déjà en PLU. Donc ça nous a paru un peu compliqué. Mais je crois que c'était la bonne idée. En plus, les élus n'ont pas le temps et ils sont terriblement individualistes. Ils n'ont pas de vision collective. En revanche, on avait donné l'exemple qu'il y avait des choses à faire ensemble et cette démarche était vraiment passionnante.

QUESTION N2 DE M. XAVIER JENNER, DÉLÉGUÉ RÉGIONAL AU CRPF (CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE)

Je voudrais attirer votre attention sur quelque chose qui est souvent oublié: les bois et forêts sont souvent loin des villages et on oublie d'étudier leurs dessertes. Et les plans de paysage et les chartes paysagères sont, à mon avis, des outils excellents pour étudier les déplacements et les réseaux. Les chemins qui vont dans les bois sont oubliés. Pourtant il faut qu'ils soient suffisamment solides pour porter des camions, des grumiers et des camions qui transportent des engins. Les bois ont besoin de vivre. On pense souvent à l'agriculture mais l'entretien, la vitalité des bois est souvent laissé pour compte. Voilà je voulais attirer votre attention sur cette chose là. Profitez des chartes paysagères et des plans de paysage pour étudier la desserte non seulement dans les bois mais aussi dans les traversées de villages où on a parfois du mal à tourner. Il faut savoir que l'Etat (Ministère de l'Agriculture et Ministère des Transports) donne une autorisation de circuler pour les grumiers, depuis la tempête de 1999, sur les nationales et les départementales jusqu'à 57 tonnes. Il faut savoir qu'il y a des aides de l'Etat qui peuvent être très importantes jusqu'à 70% pour améliorer les chemins ruraux et les renforcer pour qu'ils puissent porter des camions.

RÉPONSE DE M. JEAN MALLET

Ce problème est important mais il faut savoir qu'on est confronté à un autre problème c'est que si on fait des chemins très accessibles et très renforcés on est envahi par les quads, et autres 4x4 à travers nos campagnes. Ceci étant, je vais parler de ce qui se fait sur la commune de Mézy-sur-Seine. On a un groupement forestier qui regroupe 50 ha de forêts sur notre commune et on est en train de passer une convention avec eux pour avoir un dossier d'accès sur les terrains publics et privés pour exploitation et passage des grumiers et autres pour accrocher une subvention de l'Etat et de l'Europe. Donc ça se fait dans les communes mais peut-être qu'on a eu la chance d'avoir un groupement forestier dynamique qui nous a interpellé sur le sujet.

QUESTION N3 DE MME DOMINIQUE LE FUR, PAYSAGISTE-CONSEIL À LA DDEA 78

Je voulais demander dans la commune de Mézy-sur-Seine, pour la protection des terrains agricoles et des espaces boisés, est-ce que vous avez eu recours à un périmètre de protection et sinon est-ce que des maires présents ont eu recours à cet outil?

RÉPONSE DE M. JEAN MALLET

Pour l'instant, non. Enfin la protection qu'on avait c'étaient les espaces en NDTC dans le cadre de la révision de notre PLU. On envisage de mettre des espaces en ENS (Espaces Naturels Sensibles). Mais pour l'instant c'est uniquement de la protection par TC.

REMARQUE DE MME DOMINIQUE LE FUR

Et aucun maire n'a eu recours à cette protection rigide c'est vrai puisque ça équivaut à une protection d'espace classé.

RÉPONSE DE M. JEAN MALLET

Cela permet la préemption des communes sur les espaces naturels.

REMARQUE DE M. BJÖRN DESMET

Est-ce que vous pensiez au ZAP (Zone Agricole Protégée)?

REMARQUE DE MME ELISABETH ROJAT-LEFEBVRE

A ma connaissance il n'en existe qu'une dans les Yvelines, à Vernouillet.

REMARQUE DE MME CORALIE MOULIN

Et il y a un second projet aux ESSARTS-LE-ROI. Mais ce n'est pas une protection aussi forte que les sites par exemple puisque ce sont des protections par arrêté préfectoral. On est pas dans des décrets en Conseil d'Etat.

QUESTION N4 DE MME MIREILLE FALCKE, ARCHITECTE-PAYSAGISTE ET URBANISTE

J'ai travaillé pour le groupement Atelier 15 sur plusieurs chartes paysagères dans le Vexin et aussi sur des atlas communaux et études urbaines sur les autres parcs de la région Ile de France. Et le grand plus sur le Vexin ça a été les réunions publiques. Impliquer les habitants avec les élus, ça crée une réelle dynamique parce que tout le monde doit se mobiliser. Quand on présente les actions pour la commune en phase 2 et 3, les élus doivent être prêts et ça active tout le monde. Alors que sur d'autres parcs, comme Oise-Pays de France, où il n'y a pas eu cette démarche là, on peut aboutir au fait que ce soit porté par les élus mais pas du tout communiqué aux habitants et du coup l'étude peut rester au niveau du conseil municipal et s'arrêter là.

RÉPONSE DE M. JEAN MALLET

Au-delà de ça, je peux vous donner des exemples très précis où on a vraiment considéré que c'était essentiel et on a créé des groupes d'habitants. On a fait les 2 premières réunions avec les anciens du village c'est-à-dire les gens qui étaient là historiquement, les vieilles familles et on leur a demandé de venir avec leurs vieilles photos pour qu'ils expliquent ce qu'était le village. Et après on a fait d'autres réunions avec des gens qui ont moins de temps, les familles. Mais les habitants n'ont pas forcément compris toute la logique de la démarche mais ils ont compris que c'était une occasion de faire valoir un certain nombre de perceptions et d'idées qu'ils ont de leur village, ce qu'ils voudraient conserver. Parce que c'est vrai que dès que quelqu'un construit une maison, il vient à la mairie pour demander que le terrain d'à-côté soit non constructible.

REMARQUE DE MME MIREILLE FALCKE, ARCHITECTE-PAYSAGISTE ET URBANISTE

Tout ce travail au préalable a aussi été fait dans les autres parcs mais là c'était surtout les réunions publiques qui, du coup, mobilisent tout le monde et permettent aussi au conseil municipal de se positionner sur des choix dans l'urbanisation ou l'aménagement de la commune, comme sur la commune de Corneil-en-Vexin avec laquelle j'ai travaillé.

QUESTION N5 DE M.GILLES DUPRE, ARCHITECTE-CONSEIL À LA DDEA 78

Je voudrais évoquer plusieurs choses. La première chose c'est sur les aspects extérieurs des bâtiments car l'enduit ton pierre c'est un peu angoissant. Ensuite, les problèmes de densité à l'intérieur des dents creuses mais ça je ne sais pas comment c'est perçu par les élus. Et puis un dernier point qui est quand même récurrent, c'est le problème des capteurs solaires pour savoir comment ils sont pris en compte parce que c'est un peu effarant. Et encore, Dieu merci, nous n'avons pas encore d'éolienne dans les Yvelines.

RÉPONSE DE MME ELISABETH ROJAT-LEFEBVRE

Le CAUE essaie de faire de la sensibilisation sur tous ces sujets et nous sommes en train de réaliser, avec un groupe de pilotage composé des ABF, des 2 PNR, des espaces info énergie du département et l'architecte de la ville de Rambouillet, un document qui va bientôt sortir sur l'intégration des panneaux solaires dans le bâti en rappelant que c'est d'abord d'isoler sa maison qui est important et non pas d'utiliser de la technique et d'acheter un matériel technique pour produire de l'eau chaude.

Le Grenelle de l'environnement impose de réduire effectivement notre consommation d'énergie et d'abord pensons à isoler tous les bâtiments publics et privés avant de poser des éléments de technologies qui pourront être intéressants à intégrer dans le bâti mais qui pourront aussi, de temps en temps, porter atteinte au paysage. Le document va bientôt sortir et on a essayé de se mettre d'accord sur des principes pour pouvoir intégrer quand c'est nécessaire des capteurs solaires.

La densité, on essaie d'expliquer aux élus et aux habitants que la densité ça n'est pas forcément une atteinte au paysage au contraire, tous les villages de France sont denses c'est-à-dire que toutes les maisons sont accolées et c'est ce que l'on aime dans le charme des villages français. Et en plus on a plus chaud quand on est collé les uns aux autres. Alors faisons plutôt du bâti accolé que du bâti disséminé qui mite le paysage. Donc là aussi on fait des interventions dans les communes et dans les intercommunalités pour expliquer ce que c'est que la densité ou la compacité, on utilise aussi beaucoup ce mot là, construisons plus compact pour éviter de consommer de l'énergie pour aller loin dans notre maison, seul dans notre voiture en utilisant des routes qui coûtent cher à la collectivité.

RÉPONSE DE PATRICK GAUTIER, PNR DU VEXIN

Vous semblez avoir des craintes quant à la position des chartes paysagères sur ces questions. Je tiens à vous rassurer car chaque charte paysagère est l'occasion d'ouvrir le débat sur la densité, sur l'architecture y compris l'architecture contemporaine. Et c'est l'occasion de faire des propositions et s'il y a des freins aujourd'hui sur des territoires comme le Vexin, ils ne viennent pas du Parc ou des chartes paysagères, ils viennent surtout, il faut bien le dire, des ABF et de la population parce que ça fait 40 ans que l'on montre des villages expos avec toujours les mêmes maisons que vous connaissez. Le travail de ces promoteurs porte donc ses fruits. Il y a une image de la maison idéale et ça ce n'est pas nous qui la portons ce sont les pétitionnaires et les promoteurs qui sont dans une répétition car ils savent que cette maison façon vexinoise avec ses petits volets et ses petites corniches sera acceptée par les ABF et donc ils ne vont pas se casser la tête à produire autre chose. On est ainsi dans un cercle vicieux. Les chartes paysagères essaient modestement à leur échelle d'ouvrir une autre porte mais il y a un gros travail à faire à ce niveau là.

CONCLUSIONS DES DEBATS



Plaine de Versailles (Photo CAUE 78)



**CONCLUSION PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEL,
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES SOUS FORME
D'EXPOSÉ**

**7- LA POLITIQUE PAYSAGÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DES YVELINES (ANNEXE 9)**

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEL,

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL ET MAIRE DE MONTESSON



Hardricourt (Photo CAUE 78)

**CONCLUSION PAR M. COLAS DURRLEMAN,
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE
DES YVELINES**

M. Durrlemann exprime le vœu que cette journée ait répondu aux attentes des participants. L'assiduité tout au long de la journée en donne une première indication. M. Durrlemann ajoute que le paysage est aussi un facteur d'attractivité, un facteur de développement. Cette dimension, parfois oubliée, est tout à fait essentielle. La journée d'aujourd'hui avait finalement un double objectif: un exposé d'un certain nombre de fondamentaux avec les différentes approches du paysage : objectif, perceptif, évolutif et puis qu'est-ce qu'un site, en quoi il se différencie d'un paysage, l'exposé d'un certain nombre de politiques, de mises en œuvre qui peuvent être le fait des collectivités que ce soient des communes, le département, le PNR.

M. Durrlemann remercie tous ceux qui ont participé activement par leurs exposés, les professionnels, les élus, les services municipaux, les participants qui ont montré par leurs questions l'intérêt qu'ils portaient aux exposés et ceux qui ont participé à l'organisation de cette journée, au Service Environnement de M. Björn DESMET avec une mention particulière pour M. Périllon qui a tenu à être là aujourd'hui bien qu'il soit en retraite. Dans tous les thèmes qui ont été mentionnés aujourd'hui, dans tous les sites, dans tous les lieux, de nombreux sujets s'identifient déjà dont certains pourront faire partie de l'ordre du jour d'une deuxième journée du paysage.



Vallon de Maurecourt (Photo CAUE 78)